

## AXE 1 : ACCÈS AUX SOINS

### Action 1.1 : Accès à un médecin traitant

#### Référent de l'action

Marie-Eve CAUCHON-RAULT

#### Contexte / Constats

16,5 % des Levalloisiens de 17 ans et plus – soit 8650 personnes - n'ont pas de médecin traitant déclaré. Plus spécifiquement :

- 1,2% des Levalloisiens de 17 ans et plus - soit 597 patients – n'ont pas de médecin traitant déclaré et sont en Affection de Longue Durée (ALD)
- 0,8% des Levalloisiens de 17 ans et plus – soit 398 patients – n'ont pas de médecin traitant déclaré et sont bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)
- 8,3% des Levalloisiens de 70 ans et plus – soit 600 patients – n'ont pas de médecin traitant déclaré et sont bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

Par ailleurs, la démographie médicale à Levallois-Perret est particulièrement tendue. On compte seulement 44 médecins généralistes, soit 6,5 pour 10 000 habitants contre 8,4 à l'échelle de la France. La situation est d'autant plus critique que plus d'un tiers des médecins généralistes ont plus de 60 ans : des départs à la retraite sont à prévoir dans les prochaines années.

#### Objectif général

- Réduire la part de patients sans médecin traitant

#### Objectifs spécifiques

- Identifier les médecins généralistes de la commune acceptant de nouveaux patients
- Identifier les patients prioritaires (+ de 70 ans, ALD, CSS, enfants de 0 à 6 ans) sans médecin traitant
- Mettre en relation les patients sans médecin traitant avec un médecin du territoire acceptant de nouveaux patients

#### Publics cibles

- Patients exonérés au titre d'une Affection de Longue Durée (ALD)
- Patients de plus de 70 ans
- Patients bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)
- Enfants de 0 à 6 ans

### Mise en œuvre opérationnelle

- Recenser les **médecins du territoire** acceptant de nouveaux patients (médecin traitant)
- Identifier les **patients prioritaires sans médecin traitant** :
  - Mettre en place une enquête, en lien avec la CPAM, afin d'identifier les patients sans médecin traitant
- Mettre en place une **procédure de mise en relation des patients vers un médecin traitant**
- **Orienter les patients prioritaires identifiés** sans médecin traitant déclaré vers un médecin traitant volontaire selon la procédure définie

Acteurs impliqués	Rôles et missions
Groupe de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Elaboration de la procédure d'orientation vers un médecin traitant</li> </ul>
Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recensement des médecins du territoire acceptant de nouveaux patients (médecin traitant)</li> <li>● Communication aux professionnels de santé de la procédure d'orientation vers le médecin traitant</li> </ul>
Médecins généralistes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Signaler la possibilité de recevoir de nouveaux patients (médecin traitant) si tel est le cas</li> </ul>
CPAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Appui à l'identification des patients sans médecin traitant</li> </ul>
Autres professionnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>● S'informer de la procédure de mise en relation patient/médecin traitant</li> </ul>

### Moyens et outils nécessaires

- Procédure d'orientation des patients, mise en relation des patients vers un médecin traitant
- Mailing list d'information aux professionnels de santé
- Annuaire des médecins traitants acceptant de nouveaux patients

### Calendrier

Recensement des médecins acceptant de nouveaux patients	Mars 2024
Identification des patients prioritaires sans médecin traitant	Mars 2024
Élaboration de la procédure	Mars 2024

Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nb de réunions du groupe de travail</li> <li>● Nb de médecins pouvant accueillir de nouveaux patients</li> <li>● Nb de patients sans médecin traitant rapportés par la CPAM</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Part de patients de + de 70 ans sans médecin traitant (Rezone CPTS)</li> <li>● Part de patients de + de 17 ans et en ALD sans médecin traitant (Rezone CPTS)</li> <li>● Part de patients de + de 17 ans bénéficiaire de la CSS sans médecin traitant (Rezone CPTS)</li> <li>● Nombre de patients orientés vers un médecin traitant par la CPTS</li> </ul>

Points de vigilance
<p>Il sera nécessaire d'identifier les éventuelles spécialités des médecins acceptant de recevoir des nouveaux patients (pédiatrie, gériatrie etc) afin d'orienter au mieux les patients.</p> <p>Par ailleurs, il faudra veiller à bien <i>évaluer la capacité</i> de chaque professionnel à intégrer un nouveau patient dans ses suivis et le besoin de chaque patient (une personne âgée polypathologique n'appelle pas le même suivi qu'un jeune sans problématique de santé).</p>